



PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

- **L'évaluation de départ** : conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation du niveau de l'élève avant la signature du contrat et l'entrée en formation. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d'heures minimales à la formation pratique (20 heures minimum). Ce volume d'heures n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.
- **Le contrat d'apprentissage** : En fonction du résultat de cette évaluation, une proposition détaillée et chiffrée de la formation vous sera faite. Pour les élèves intéressés par le permis à 1 €, un exemplaire de ce contrat est à transmettre à la banque afin d'obtenir le prêt (à taux zéro).

Ensuite, la formation se composera en deux parties :

LE PARCOURS THEORIQUE

- **Cours théoriques** : Ces cours collectifs sont dispensés en présentiel par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Ces cours abordent 6 thématiques de sécurité routière que vous devrez obligatoirement travailler : Signalisation et règles de circulation, alcool-drogues-médicaments-fatigue, vitesse, téléphone, Eco-conduite...
- **Cours de code** (tests « d'entraînement au code ») : Pour votre réussite au code de la route, vous allez aussi pouvoir vous entraîner à votre rythme, soit dans les locaux de l'auto-école avec correction des questions par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, soit via internet, en illimité. Ces tests de code abordent tous les thèmes relatifs à la conduite et notamment à la sécurité routière.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Les thèmes abordés et les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement et sur notre site internet.

Afin d'optimiser ses chances de réussite au code, il faut être très assidu (2 cours de code par semaine minimum sont recommandés).

- **L'Examen** consiste à vérifier vos connaissances théoriques et porte sur un test de 40 questions (5 fautes maximum).

L'âge minimum pour le candidat au Permis B est de 17 ans (et de 15 ans pour les conduites accompagnées).

LE PARCOURS PRATIQUE

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule en alternant les différentes situations de circulation :

- en ville
- en rase campagne
- sur voie rapide, sur voie d'insertion et sur autoroute
- de nuit (leçons prises en hiver).

Durant cette formation, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que l'élève progresse de la manière la plus effective possible. L'élève dispose d'un livret d'apprentissage afin de suivre son évolution à tout moment.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée. **En quoi consiste l'écoute pédagogique ?**

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Enfin, un **atelier mécanique** portant sur l'entretien du véhicule et les éléments de sécurité ainsi que sur l'apprentissage d'un changement de roue est proposé aux élèves.

- **L'Examen** : L'élève devra obligatoirement présenter son livret d'apprentissage pour les AAC (vérifié au préalable par l'auto-école) ainsi que sa carte d'identité à l'inspecteur. Durant une période de 32 minutes, le candidat effectuera un parcours en ville et en campagne, réalisera une manœuvre, un arrêt de précision, répondra à une question concernant le véhicule et effectuera deux vérifications sur le véhicule.

EVALUATION DE DEPART

INSCRIPTION

AAC

FORMATION
THEORIQUE

FORMATION
PRATIQUE

OBTENTION
DU CODE

RENDEZ-VOUS
PREALABLE

Obligatoire 4 à 6 mois après la formation :

1^{ER} RENDEZ-VOUS
PEDAGOGIQUE

Obligatoire après 3 000 kms :

2^{EME} RENDEZ-VOUS
PEDAGOGIQUE

EXAMEN à partir
de 17 ans et demi

Période probatoire de 2 ans

Permis B

FORMATION
THEORIQUE

FORMATION
PRATIQUE

OBTENTION
DU CODE

CONDUITE
SUPERVISEE

A 18 ans, avant ou
après le passage de
l'examen

RENDEZ-VOUS
PREALABLE

EXAMEN

Après phase de
conduite avec
accompagnateur

EXAMEN à
partir de 18 ans

Période probatoire de 3 ans